AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Qu’est-ce qu’une « crypto-monnaie » ?

Imprimer

Les « crypto-monnaies », plutôt appelés « crypto-actifs », sont des actifs numériques virtuels qui reposent sur la technologie de la « *blockchain* » (chaîne de blocs) à travers un registre décentralisé et un protocole informatique crypté. Un crypto-actif n’est pas une monnaie. Sa valeur se détermine uniquement en fonction de l’offre et de la demande. Les crypto-actifs ne reposent pas sur un tiers de confiance, comme une banque centrale pour une monnaie.

Il existe 3 catégories de crypto-actifs :

- ceux qui stabilisent leur valeur en fonction d’une monnaie officielle (l’euro par exemple) ; ils sont appelés « jetons de monnaie électronique », « *stablecoins* » ou « *e-money token* » ;
- ceux qui stabilisent leur valeur en fonction d’une valeur qui n’est pas une monnaie officielle ou d’un panier de valeurs ; ils sont appelés « jetons se référant à un ou des actifs », ou « *asset reference token* » ;
- tous les autres jetons qui sont regroupés au sein d’une dernière catégorie.

Il existe plusieurs milliers de crypto-actifs, les plus connus sont le bitcoin, le ripple, l’ether, le litecoin, le nem et le dash.

Cliquez ici pour plus d'informations URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/crypto-actifs-bitcoin-etc]

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02